

7 novembre 2022

Procès-verbal de la séance régulière du 7 novembre 2022 à 20 heures.

Le conseil de la municipalité de Saint-Nazaire siège en séance ordinaire ce 7 novembre 2022 à la salle du conseil de l'édifice municipal situé au 750, rue des Loisirs.

Étaient présents siège numéro 1 : siège vacant
siège numéro 2 : siège vacant
siège numéro 3 : M. Alex Gendron
siège numéro 4 : M. Patrick Salvas
siège numéro 5 : M. Philippe Roy
siège numéro 6 : Mme Sylvie Fafard

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Léo Benoit.

Était absent : aucun

Est également Mme Guylaine Bourgoïn, GMA directrice générale et greffière-trésorière.

159-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Philippe Roy et résolu unanimement que l'ordre du jour soit adopté.

160-22

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de l'assemblée régulière du 3 octobre 2022 soit tel que présenté.

SITUATION FINANCIÈRE AU 31 octobre 2022

compte entreprise	462 099.05\$
ET1 épargne rachetable	500 000.00\$
ET2 épargne à terme	100 000.00\$
ET3 avantage entreprise	243 979.00\$
ET4 épargne à terme régulière	300 000.00\$
ET5 épargne rachetable	100 000.00\$
TOTAL	1 706 078.05\$

CAISSE RECETTES AU 31 octobre 2022

TOTAL DES RECETTES	42 779.45 \$
---------------------------	---------------------

161-22 LISTE DES COMPTES

Il est proposé par Philippe Roy et résolu unanimement d'approuver et de payer la liste des comptes du mois et d'autoriser le paiement des comptes impayés totalisant la somme de 280 855.93 \$. La liste des chèques fait partie intégrante de la présente résolution comme si elle était au long reproduite.

COMPTES PAYÉS :	265 767.22 \$
SALAIRES PAYÉS :	<u>15 088.71 \$</u>
	280 855.93 \$

DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS SELON L'ARTICLE 176.4 DU CODE MUNICIPAL

Selon l'article 176.4 du code municipal, Guylaine Bourgoïn, GMA, directrice générale et greffière-trésorière dépose deux états comparatifs des revenus et dépenses.

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

PROGRAMME BIBLIOQUALITÉ

Mme Maryse Pelland, responsable de la bibliothèque municipale, explique que la municipalité a reçu une note de 4 sur 5 au programme Biblioqualité en 2019 considérant que les critères ont changé.

Il n'y a pas eu d'évaluation en 2020 et 2021 et il n'y en aura pas cette année.

Ce programme vise à reconnaître les efforts d'investissements de la municipalité dans la bibliothèque municipale.

Le réseau biblio fait une rencontre pour les élus et les bénévoles pour présenter les détails de l'accréditation. Une rencontre sera donc organisée dans notre municipalité.

LIVRE PERDUS, ABIMÉS OU NON REMIS SUITE À UN PRÊT PAR LA BIBLIOTHÈQUE

Une facture sera faite par la bibliothèque avec un rappel aux gens qui ne rapportent pas les livres prêtés perdus, abimés ou non remis.

Par la suite, une facture sera faite par la municipalité. De la publicité sera faite à ce sujet afin d'informer la population car il est quand même important de ne pas empêcher les jeunes de pouvoir emprunter des livres.

Des signets seront distribués sur l'activité Halte-poussette.

MÉMO INSPECTEUR

Un rapport mensuel des permis et certificats est déposé par l'inspecteur en bâtiments.

DOSSIER 9633-4571 QUÉBEC INC. - DEMANDE DE MODIFICATION À LA RÉGLEMENTATION POUR LE 380, RUE PRINCIPALE

Le mémo-inspecteur est lu par M. Léo Benoit, maire.

DÉMISSION DU CONSEILLER M. ALEXANDRE HOULE

Une lettre a été déposée en date du 31 octobre par de M. Alexandre Houle, pour annoncer sa démission au poste de conseiller au siège numéro 1.

162-22 ENGAGEMENT D'UN CHARGÉ DE PROJETS ET DÉVELOPPEMENT

Le conseil municipal a décidé de créer un nouveau poste de chargé de projets et de développement pour répondre à un besoin en matière de développement local, de loisirs et de projets spéciaux.

Afin de procéder à l'engagement de cet employé, un processus d'entrevue a été réalisé.

Il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers que M. Alexandre Houle soit engagé afin d'occuper le nouveau poste de chargé de projets et de développement pour la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton.

DÉMISSION DU CONSEILLER M. JEAN COLLARD

Une lettre a été déposée en date du 2 novembre par de M. Jean Collard, pour annoncer sa démission au poste de conseiller au siège numéro 2.

DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Des formulaires de déclaration des intérêts pécuniaires ont été déposés par les élus municipaux présentement en poste : M. Léo Benoit, M. Alex Gendron, M. Patrick Salvas, M. Philippe Roy et Mme Sylvie Fafard.

Un relevé indiquant cette information sera transmis au Ministère des Affaires municipales avant le 15 février prochain selon l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums municipaux.

163-22

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE À L'EXPLOITATION DU SERVICE PAR OMNIBUS RÉGION D'ACTON PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

Considérant le renouvellement de l'entente relative à l'exploitation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées, il est proposé par Patrick Salvas que la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton:

> accepte de verser sa quote-part au même titre que l'ensemble des municipalités participantes à la condition que le Ministère des Transports du Québec accepte de verser la contribution financière de base ;

> accepte que la Municipalité Régionale de Comté d'Acton agisse à titre de mandataire et serve de porte-parole auprès du ministère des Transports du Québec pour le service de transport adapté jusqu'au 31 décembre 2023 ;

> approuve les prévisions budgétaires pour l'année d'opération 2023 au montant de 244 796.00\$ pour une prévision de 8100 déplacements ;

> approuve la tarification exigée aux usagers pour l'année 2023 soit : 32,50\$ carnet de 10 coupons locaux (3,25\$ / unité) 3,50\$ déplacements locaux à l'unité, 10,00\$ déplacements extérieurs à l'unité, 1,50\$ par enfant de 6 à 11 ans déplacements locaux à l'unité, 6,00\$ par enfant de 6 à 11 ans déplacements extérieurs à l'unité, gratuité pour les enfants de 5 ans et moins.

> autorise à même les fonds d'administration générale le versement d'une quote-part à OMNIBUS RÉGION D'ACTON au montant de 2 891.31\$ pour l'année d'opération 2023 ;

> approuve le plan de transport mis à jour déposé par Omnibus région d'Acton, tel que requis par le MTQ dans le nouveau PSTA daté d'avril 2021 ;

> valide la réalisation de 5871 déplacements en transport adaptée en 2021 ;

> autorise le comité d'admissibilité à faire la préadmission des demandes d'inscription au transport adapté, évitant ainsi des délais aux usagers et s'ajustant au contexte actuel.

164-22

NOMMER LES CONSEILLERS DÉLÉGUÉS AU COMITÉ DE SUBVENTION AUX LOISIRS

Il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers que Patrick Salvas et Sylvie Fafard soient nommés délégués au Comité des subventions.

165-22

AVIS DE MOTION POUR ADOPTER LE RÈGLEMENT POUR FIXER LES TAUX DE TAXES ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION DE L'ANNÉE 2023

Le conseiller Phillipe Roy donne un avis de motion qu'à une séance ultérieure un règlement pour fixer les taux de taxes et les conditions de perception pour l'année 2023 sera adopté.

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL À CERTAINS COMITÉS

166-22

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET BIBLIO DE LA MONTÉRÉGIE

Il est proposé par Alex Gendron et résolu unanimement que Sylvie Fafard soit nommée représentante du conseil municipal à la Bibliothèque Municipale et au réseau Biblio Montérégie.

167-22

SERVICE DES LOISIRS

Il est proposé par Alex Gendron et résolu unanimement que Patrick Salvas soit nommé représentant du conseil municipal au service des Loisirs et à Loisir Sport Montérégie.

168-22

SERVICE INCENDIE ET ENTENTE ENTRAIDE MUTUELLE

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu unanimement que Philippe Roy et Alex Gendron soient nommés représentants du conseil municipal au Service des incendies et à l'entente d'entraide mutuelle.

169-22

VOIRIE MUNICIPALE ET INSPECTEURS

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu unanimement que Philippe Roy et Alex Gendron soient nommés représentants du conseil municipal à la voirie municipale et pour les inspecteurs et/ou coordonnateur des travaux publics.

170-22

NOMMER UN MAIRE SUPPLÉANT ET TROISIÈME SIGNATAIRE AU COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ

Il est proposé par Philippe Roy et résolu unanimement que M. Patrick Salvas soit nommé maire suppléant, troisième signataire au compte de la municipalité en l'absence ou incapacité d'agir de Monsieur le maire, ainsi que substitut à la Municipalité régionale de comté d'Acton.

171-22

NOMMER UN SUBSTITUT À TOUS LES COMITÉS

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu unanimement que Léo Benoit, maire soit nommé substitut à tous les comités.

172-22

IDENTIFICATION DES PRIORITÉS D'ACTION 2022-2023 POUR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

La Sûreté du Québec demande d'identifier les priorités d'actions du service de police pour l'année 2022-2023.

Il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de Saint-Nazaire d'Acton identifie ses priorités d'action qui sont les suivantes :

- faire respecter la vitesse et les arrêts obligatoires dans le périmètre urbain et donner plus de contraventions;
- patrouille régulière, surveillance radar pour la vitesse et le respect de la signalisation à l'intersection du rang Brodeur, rang d'Upton et chemin Saint-Hyacinthe (intersection dangereuse);

- contrôler la circulation du transport lourd dans les rangs où c'est interdit, porter une attention particulière tôt le matin à cause des autobus scolaires;
- surveillance radar au Stop des rues du Moulin et Principale **très tôt le matin**;
- surveillance policière accrue et patrouille régulière dans tous les rangs;
- surveillance radar aux entrées du village;
- surveillance sonore.

173-22

ACHAT CONJOINT DE BACS ROULANT 2023

0.1 ATTENDU QUE la municipalité a signé l'entente permettant la constitution de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains;

0.2 ATTENDU les différents services de gestion des matières résiduelles mis en place par la Régie à savoir, l'enlèvement des matières recyclables, des matières organiques et des résidus domestiques;

0.3 ATTENDU QUE, pour des fins d'économie d'échelle, la Régie propose à ses municipalités membres d'acquérir des bacs roulants par le biais d'un achat conjoint;

0.4 ATTENDU QUE la Régie a fixé une date limite à laquelle les municipalités membres doivent faire parvenir, par résolution, leur nombre respectif de bacs;

0.5 ATTENDU l'intérêt de la municipalité d'acquérir des bacs roulants, conjointement avec les autres municipalités intéressées de la Régie;

0.6 ATTENDU QUE la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains accepte d'exercer les pouvoirs nécessaires à cet achat conjoint, y compris celui d'accorder le contrat;

0.7 ATTENDU les articles 621 et suivants du *Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1)* et 468.52 et suivants de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19)*;

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers d'acheter le nombre de bacs indiqués dans le tableau ci-dessous.

BACS VERTS (MATIÈRES RECYCLABLES)	BACS AÉRÉS BRUNS (MATIÈRES ORGANIQUES)	BACS GRIS (RÉSIDUS DOMESTIQUES)	
360 LITRES	240 LITRES	240 LITRES	360 LITRES
4	5	0	4

De déléguer à la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains tous les pouvoirs nécessaires à l'exécution d'un achat conjoint de bacs, y compris celui d'accorder le contrat.

De conclure avec la Régie et les autres municipalités concernées une entente pour l'achat conjoint de bacs roulants, cette entente devant contenir les éléments suivants :

- Bacs fabriqués de polyéthylène haute densité moulé par injection;
- Présence d'un numéro de série sur chacun des bacs;
- Pour les bacs gris, le fournisseur retenu devra facturer individuellement chaque municipalité en fonction du nombre de bacs demandés;
- Pour les bacs bruns et les bacs verts, le fournisseur retenu devra facturer la Régie en fonction du nombre de bacs demandés;
- Tous les bacs seront livrés à l'endroit suivant au 750 rue des Loisirs, Saint-Nazaire d'Acton.

D'autoriser le maire et le directeur général à signer l'entente à intervenir, pour et au nom de la municipalité.

174-22

ENGAGEMENT D'UN POMPIER VOLONTAIRE

Il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal engage M. Joel Perron d'Acton Vale à titre de pompier volontaire et officier lieutenant dans notre service incendie de la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton.

175-22

PROPOSITION DE SERVICES POUR 2023 DE RADIO-ACTON

Il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal décide d'accepter la proposition annuelle 2023 avec Radio Acton. La valeur du temps d'antenne est de 5000\$ pour seulement 1000\$ plus taxes.

La description du plan publicitaire pour un an est énumérée dans l'offre de service reçue le 23 octobre dernier.

176-22

OFFRE DE SERVICE POUR L'ABAT POUSSIÈRE POUR L'ANNÉE 2023

Nous avons reçu une offre de service des Entreprises Bourget pour l'abat poussière pour l'année 2023 en date du 26 octobre.

Il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal accepte l'offre de service des Entreprises Bourget au coût de 0,45\$ du litre pour

une quantité de 7000 litres de chlorure de calcium 35% (AP-35), le transport est inclus.

Le prix de 2022 était de 0,3780\$ pour le produit de même concentration.

177-22

RÉSOLUTION POUR LA TECQ 2019-2023 POUR L'APPROBATION DES TRAVAUX RÉALISÉS POUR LA RÉFECTION DU PONCEAU DU 10^E RANG EST ET LE CHANGEMENT DES FENÊTRES DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL POUR L'AMÉLIORATION ÉNERGÉTIQUE DU BÂTIMENT

ATTENDU QUE :

-La municipalité de Saint-Nazaire d'Acton a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

-La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité que :

-La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

-La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

-La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux n° 3 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

-La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

-La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

-La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques.

-La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux n° 3 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

178-22

RÉSOLUTION PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE,
VOLET ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES

ATTENDU QUE LE Ministère des Transports a versé une compensation de 109 169.00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Philippe Roy et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

179-22

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE SOUS-
VOLET:projets particuliers d'amélioration par circonscription
électorale (PPA-CE)

RÉSOLUTION APROUVANT LES TRAVAUX DE
RECHARGEMENT DE GRAVIER DANS LA ROUTE
FORCIER ET ROUTE SEYER AINSI QUE LE RAPIÉÇAGE
MÉCANISÉ DANS LE RANG D'UPTON ET LE 10^E RANG
EST

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Nazaire d'Acton a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2022 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvé, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Alex Gendron et résolu à l'unanimité que le conseil de Saint-Nazaire d'Acton approuve les dépenses d'un montant de 65 879.63\$, relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

DEMANDE D'APPUI FINANCIER POUR LES ACTIVITÉS 2023 DU COMITÉ DE REVITALISATION DE LA RIVIÈRE CHIBOUET

La demande est à l'étude.

180-22

ASPHALTE DANS COUR ÉGLISE POUR TRAVAUX ENSEIGNE NUMÉRIQUE

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal engage Vallières Asphalte pour faire effectuer des travaux d'asphalte requis suite à l'installation de l'enseigne numérique au montant de 5633.77\$ taxes incluses.

181-22

PEINTURE DES PORTES DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

Il est proposé par Patrick Salvas et résolu à l'unanimité des conseillers que l'entreprise Spray-net soit engagée pour procéder à la peinture de toutes les portes de l'édifice municipal.

Les conditions sont décrites dans l'offre de service du 13 octobre au montant total de 8048.25\$ taxes incluses.

Le contrat sera confirmé afin que les travaux soient planifiés pour être réalisés pour l'été 2023.

RAPPORTS

Sylvie Fafard

- sera membre du conseil d'établissement de l'école;
- résumé du Val Bonheur

Léo Benoit

- manque de local pour CPE
- plan d'immigration reporté pour la MRC d'Acton
- halte de la piste cyclable sera remplacée
- quote-part de la MRC d'Acton augmentera de 20 000\$.

VARIA

Défibrillateurs cardiaques

Le conseil municipal a décidé de procéder à l'achat de deux défibrillateurs cardiaques.

Un équipement est installé dans un camion de pompier et l'autre sera installé dans le chalet des loisirs.

Terrain de balle

Le terrain de balle a été utilisé le 27 octobre dernier par trois écoles, Saint-Nazaire, Saint-Théodore et Sainte-Christine.

COMMUNIQUÉS, CORRESPONDANCE

- Courriel de Mme Joëlle Labonté, agente de soutien aux entreprises, ayant pour objet une rencontre le 24 novembre « Révélateur territorial sur le patrimoine immobilier » ;
- lettre de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Nazaire d'Acton ayant pour objet l'accord sur la pose d'un poteau de raccordement pour un panneau d'affichage numérique ;
- courriel d'Info Transports concernant des travaux dans le 10^e rang du 7 au 18 novembre 2022 ;
- courriel du Fonds pour le transport actif ayant pour objet les résultats de l'évaluation du Fonds pour l'étude de faisabilité d'un trottoir sur une route appartenant au MTQ ;
- courriel du Ministère de la Sécurité publique concernant la facturation pour la Sûreté du Québec ;
- inscription au webinaire de la Commission municipale Québec ayant pour sujet la gestion du déneigement ;
- publicité concernant la clinique de vaccination à Saint-Nazaire d'Acton ;
- courriel de Libertelevision nous informant que l'entreprise a remportée pour « Enseigne numérique de l'année » ;

- courriel de la MRC d'Acton concernant les prévisions pour le budget 2023 ;
- courriel de Réseau Biblio de la Montérégie concernant la tarification annuelle et frais d'exploitation 2023 ;
- courriel de la COMBEQ et la FQM concernant la séance d'information gratuite au sujet de la loi sur les ingénieurs ;
- courriel de l'ADMQ concernant le sondage et rediffusion du PowerPoint au sujet des rôles et responsabilités des comités de la municipalité ;
- infolettre actualités FQM no. 40, jeudi 27 octobre 2022;
- offre de service de Solidel X Patio Drummond pour des lampadaires solaires;
- publicité de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains concernant la fermeture des écocentres;
- attestations de formation en espaces clos de Eric Laforge et Kaven Delarosbil, pompiers volontaires;
- documents de la Fédération Québécoise des Municipalités ayant pour objet la réforme de la tarification 2023 pour le service d'informatique municipale;
- préavis de vérification mécanique de la Société de l'assurance automobile Québec;
- activités de la Chambre de Commerce de la Région d'Acton;
- courriel de Vaillancourt Portes et fenêtres concernant l'installation des fenêtres au bureau municipal;
- lettre du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe ayant pour objet le protocole d'entente concernant l'utilisation de locaux, de terrains, d'équipements et la fourniture de services;
- offre d'emploi pour un poste de chauffeur de charrue pour déneigement municipal;
- publipostage du 21 octobre 2022;
- offre de service de Numérique.ca pour un site web;
- publicité de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains concernant la semaine québécoise de la réduction des déchets;
- communiqué de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains ayant pour titre « Prenons le virage du feuillicyclage »;
- description détaillée du projet Fonds Canadien de Revitalisation des Communautés 2021;
- copie de chèque de Finances Québec pour le programme PPA-ES;
- lettre de la MRC d'Acton ayant pour objet le programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel;
- lettre de Statistique Québec concernant l'enquête sur les pratiques de formation en emploi au Québec en 2021;
- le 10 décembre à 17h00 une soirée des fêtes de la Chambre de commerce d'Acton Vale.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

- demande de suivi sur la construction d'unité d'habitations accessoires
- questionnement de futur projet sur le terrain du croquet.

182-22
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Sylvie Fafard et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21h50.

Léo Benoit
Maire

Guylaine Bourgoin, GMA
Directrice générale et
greffière-trésorière